

Bienvenue au Foyer Résidence Stabulum

Cette pochette d'accueil a été réalisée à votre attention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant la Résidence Stabulum.

Votre domicile au cœur du Boulou

Créer en 1982 la Résidence Stabulum est située au cœur du village, à 20 kilomètres de Perpignan, à une quinzaine de la mer Méditerranée et à proximité de la montagne. Cette cité d'environ 5600 habitants jouit d'un climat doux et tempéré, particulièrement ensoleillé.



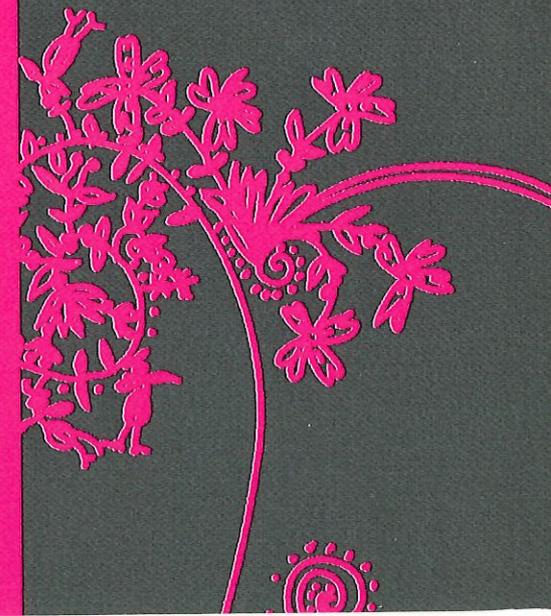
Des services réguliers d'autobus à 1€ assurent les correspondances avec les trains S.N.C.F. à Perpignan.
Une navette gratuite vous permettra de vous emmener ou vous le souhaitez dans notre commune.

La Résidence comprend 52 logements dont 49 studios et 3 F2.

La Résidence Stabulum est gérée par le Centre Communal d'Action Sociale. Il se compose d'une directrice et d'un Conseil d'Administration avec sa Présidente et 6 conseillers municipaux. Y participent aussi :

- 1 représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales,
- 1 représentant des associations de retraités et personnes âgées,
- 1 représentant de l'A.D.A.P.E.I.,
- 1 représentant de l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural,
- 1 représentant de la distribution alimentaire,
- 1 représentant de la Fédération Départementale Pour les Logements Sociaux.

Stabulum



Le personnel du logement foyer

Tout est mis en œuvre pour que les résidents passent un agréable séjour dans une ambiance familiale et chaleureuse.

Le personnel reste à votre disposition afin de faciliter votre installation.

Directrice



Secrétaire



Agent
Technique



Agent de
Nettoyage



Agent
Restauration

L'admission

L'établissement accueille des personnes à partir de 65 ans.

Les futurs locataires doivent être autonomes dans les gestes essentiels de la vie courante.

Procédure d'admission

Un courrier doit être adressé à la Directrice, précisant la situation actuelle de la personne (âge, adresse, famille...).

Celui-ci doit être accompagné d'un certificat médical attestant que le demandeur est autonome. A réception, l'inscription sur la liste d'attente est effective.

Les conditions de participation financière et de facturation

Le montant de votre location est fixé par délibération au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du Boulou.

Le prix comporte :

- La location de l'appartement mis à votre disposition et les charges (entretien des parties communes, les espaces verts...).
- Les frais de fonctionnement du logement foyer, (l'EDF, la SAUR) sont à votre charge. La taxe d'ordures ménagères est à payer chaque année au mois de décembre.
- Le loyer est à régler entre le 1^{er} et le 10 de chaque mois.
- Une caution est demandée au moment de l'entrée, (loyer sans les charges).
- La résidence ouvre droit à l'aide personnalisée au logement.

L'appartement

Votre appartement bénéficie d'une entrée individualisée, d'une salle d'eau avec douche, lavabo, WC, d'une cuisine équipée (réfrigérateur + table de cuisson) et d'un grand séjour. Il possède également un grand balcon.

Les animaux domestiques ne sont pas admis.

L'entretien

Le ménage de votre appartement est à votre charge.

Si vous le souhaitez, vous pouvez faire appel à la personne de votre choix : association d'aide à domicile, chèque emploi service. L'entretien des parties communes ainsi que les espaces verts est assuré par un agent d'entretien.

Services collectifs

Ils sont tous à votre disposition :

- Restaurant,
- Salon de détente et de loisirs,
- Bibliothèque,
- Animations,
- Médiathèque à proximité.

Services proposés

Les repas

Les résidents ont la possibilité de confectionner leurs repas dans leur logement ou de les prendre dans la salle de restauration.

Les repas servis sont produits par un traiteur qui nous livre tous les jours.

Le service fonctionne du lundi au samedi le midi (le dimanche à emporter uniquement). Possibilité d'avoir un repas à emporter pour le soir.

La sécurité des personnes

a) Télésécurité : les résidents ont la possibilité de souscrire un contrat afin de bénéficier d'une télésécurité en lien 24h/24h et 7j/7j avec un centre d'appel.

b) Les appartements sont équipés de détecteurs de fumée.

c) Chaque logement possède un système « d'alarme » relié au secrétariat, en cas de difficulté durant les heures d'ouverture du bureau.

d) Une permanence téléphonique des élus est assurée pour les jours et heures où le bureau est fermé en cas d'urgence.



Information du résident

Le Conseil de la Vie Sociale : c'est un organe consultatif destiné à associer les personnes âgées au fonctionnement de l'établissement.

Il est composé de membres représentant les résidents, du personnel de la résidence et des représentants du Conseil d'Administration.

Il donne son avis et peut faire des propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement du logement foyer.

Documents à fournir à l'arrivée du résident

- 2 contrats signés
- 2 règlements intérieurs signés
- 1 chèque de caution
- 1 chèque pour le premier loyer
- Fiche de renseignements complétée
- 1 relevé d'identité bancaire
- Carte d'identité
- Certificat médical d'autonomie
- Attestation d'assurance habitation

Conditions d'admission et de participation

Être nécessairement valide et en bonne santé.

Nous vous remercions de joindre un certificat médical.

Le montant mensuel du loyer est de : *279,16* €

Le montant mensuel des charges est de : *80,00* €

Dans ce prix, sont compris la participation due pour la mise à disposition du logement et tous les frais généraux (personnel, gestion générale, vie sociale interne).

Une caution est demandée à l'entrée (équivalent d'un loyer).

La Résidence ouvre droit à l'Aide Personnalisée au Logement (A.P.L.).
Avant de faire acte de candidature, nous vous demandons de prendre rendez-vous pour visiter.